



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 12.2020

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	27	
Qui ont pris part à la délibération :	22	Pour : 22 Contre : 0

Date de la convocation : 3 février 2020

L'an deux mille vingt et le dix février à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGUNET. FERRARI. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. GADEN. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES.

Pouvoirs : Mme LABORDE à M. MANERO. M. THOMAS à M. FERRARI. Mme VERNIER à Mme ALEXANDRE.

Absents excusés : MM. PEGOURIE. POUVILLON. THOMAS. Mmes LABORDE. FOISSAC. OVADIA. ESTAUN. VERNIER.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : PROJET CŒUR DE VILLE : AGRANDISSEMENT DU PARC LES JARDINS DE L'EUROPE - DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2020

Exposé :

Les contrats de territoire qui ont été initiés en 2016 sont des outils de planification qui permettent de renforcer l'efficacité de la politique départementale d'aide aux communes en instaurant une vision prospective et partagée portant sur la création d'équipements répondant aux besoins des habitants et aux impératifs de développement du territoire. Cet outil de programmation permet aux communes d'avoir une meilleure visibilité budgétaire des investissements locaux.

Au titre de la programmation 2020 de ce contrat avec la commune d'Aucamville, il est proposé de solliciter l'aide départementale pour le projet cœur de ville et notamment pour l'agrandissement du parc des jardins de l'Europe qui figurent parmi les axes forts de ce projet.

Il est précisé qu'en cette année de renouvellement des Conseils municipaux, la nouvelle assemblée délibérante pourra adresser au plus tard fin juin une deuxième série de dossiers et ainsi confirmer ou infirmer les demandes déposées avant le 15 mars.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de solliciter du Conseil départemental une aide financière au titre du contrat de territoire 2020 pour cette opération dont le montant prévisionnel s'élève au total à 1 040 285 € se décomposant de la façon suivante :

- acquisitions foncières – démolitions et désamiantage : 480 000 €
- travaux d'aménagement (espaces verts, mobilier, éclairage, vidéoprotection) : 560 285 €.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20200210-10022020_12-DE
Reçu le 14/02/2020
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
14/02/2020

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE